

République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	22

Vote
A la majorité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 5

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 15/05/2024
Et
Publication ou notification du :
22/05/2024

L'an 2024, le 14 Mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/05/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/05/2024.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à M. BRIAND Pierre Yves, Mme MACOIN Gladys à M. LIAUD Eric, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothee à Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à Mme SABOURAUD Nathalie, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2024_05_01 – Avis sur le projet de modification du Plan de Servitudes Aéronautiques (PSA) de dégagement de l'aérodrome de la base aérienne 709 de Cognac-Châteaubernard

Vu le courrier de Mme la Préfète de la Charente en date du 27 mars 2024 qui indique que dans la perspective de protéger ses aérodromes contre l'édification d'obstacles incompatibles avec la sécurité en vol, le Ministère des Armées a identifié la nécessité de modifier le Plan de Servitudes Aéronautiques (PSA) de dégagement de l'aérodrome de la base aérienne 709 de Cognac – Châteaubernard.

Vu la présentation du projet de modification du Plan de Servitudes Aéronautiques (PSA) de dégagement de la base aérienne 709 par le Lieutenant-Colonel FLÉCHIER aux membres du conseil municipal de ce jour.

Considérant que le dossier des servitudes aéronautiques de dégagement fait l'objet d'une procédure d'instruction locale en quatre étapes :

- La consultation de services et collectivités intéressés
- Une enquête publique
- L'approbation par la prise d'un arrêté ministériel de modification
- L'annexion aux documents d'urbanisme
-

Considérant que la première étape consiste à consulter les services et collectivités intéressés,

AR Prefecture

016-211600895-20240514-D_2024_05_01-DE
Reçu le 15/05/2024

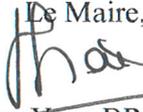
Il est demandé aux membres du conseil municipal d'émettre un avis sur le projet de modification du Plan de Servitudes Aéronautiques (PSA) de dégagement de l'aérodrome de la base aérienne 709 de Cognac-Châteaubernard, tel que présenté en pièces jointes.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Se prononce, à la majorité, sur le projet de modification du Plan de Servitudes Aéronautiques (PSA) comme présenté dans les pièces jointes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/05/2024

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	25

Vote
A la majorité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 15/05/2024
Et
Publication ou notification du :
22/05/2024

L'an 2024, le 14 Mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/05/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/05/2024.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à M. BRIAND Pierre Yves, Mme MACOIN Gladys à M. LIAUD Eric, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothee à Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à Mme SABOURAUD Nathalie, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2024_05_02 – Rapport d'activités 2022 - Grand Cognac

Vu l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de Grand Cognac en date du 11 décembre 2023 ;

Considérant que le Président d'un établissement public de coopération intercommunale doit adresser chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement durant l'année passée ;

Considérant que ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peuvent être entendus ;

Considérant que le Président de Grand Cognac a communiqué, à chaque commune, le rapport d'activités 2022 de Grand Cognac, dont le contenu a été présenté aux conseillers communautaires lors de la réunion du conseil communautaire du 11 décembre 2023.

AR Prefecture

016-211600895-20240514-D2024_05_02-DE
Reçu le 15/05/2024

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

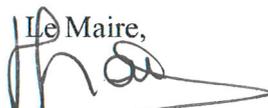
- De prendre acte de la communication du rapport d'activités 2022 de Grand Cognac ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

- Prend acte, à la majorité, de la communication du rapport d'activités 2022 de Grand Cognac ;
- Autorise, à la majorité, Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/05/2024

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême

Le : 15/05/2024

Et

Publication ou notification du : 22/05/2024

L'an 2024, le 14 Mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/05/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/05/2024.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à M. BRIAND Pierre Yves, Mme MACOIN Gladys à M. LIAUD Eric, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothée à Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à Mme SABOURAUD Nathalie, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2024_05_03 – Déclassement d'une partie de la voie communale (12m²)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment ses articles L141-3 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 janvier 2023 établissant la longueur de la voirie communale,

Considérant l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière qui précise que le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal,

Considérant que les délibérations concernant le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable à condition que l'opération envisagée n'ait pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie,

Considérant l'article L.2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques qui précise que le déclassement d'un bien est conditionné par le constat que ce dernier n'est plus affecté, ni à l'usage direct du public, ni à un service public,

Eu égard à la circonstance que, depuis 2018, cette emprise a été clôturée et intégrée à la propriété riveraine et qu'il est donc aisé de constater sa désaffectation.

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- De décider le déclassement d'une emprise de 12 m² de la voie communale sise 5 impasse de la Grande Champagne.
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents au dossier

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

- Décide, à l'unanimité, le déclassement d'une emprise de 12 m² de la voie communale sise 5 impasse de la Grande Champagne.
- Autorise, à l'unanimité, Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents au dossier

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/05/2024

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 15/05/2024

Et
Publication ou notification du :
22/05/2024

L'an 2024, le 14 Mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/05/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/05/2024.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à M. BRIAND Pierre Yves, Mme MACOIN Gladys à M. LIAUD Eric, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothée à Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à Mme SABOURAUD Nathalie, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2024_05_04 – Cession à l'euro symbolique d'une partie de la voie communale (12m²)

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L. 112-8 et 141-3,
Vu l'avis des domaines en date du 13 février 2024,
Vu la délibération 2024_05_03 en date du 14 mai 2024 décidant du déclassement de l'emprise de 12m² de la voie communale sise 5 impasse de la Grande Champagne,
Vu la réunion de bureau en date du mardi 9 avril 2024,
Considérant la demande de Monsieur Fabrice Lavoute, propriétaire de l'habitation sise 5 impasse de la Grande Champagne aux fins d'acquérir cette emprise de 12 m² afin de régulariser administrativement la situation,

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer favorablement sur la vente de l'emprise de 12 m² (sous réserve de bornage) de la voie communale dans les conditions suivantes :

- Cession à l'euro symbolique ;
- Frais de notaire et de bornage à la charge de l'acquéreur.

AR Prefecture

016-211600895-20240514-D2024_05_04-DE
Reçu le 15/05/2024

Il est demandé aux membres du conseil municipal de :

- **Se prononcer** sur la cession à l'euro symbolique de l'emprise de 12 m² (sous réserve de bornage) de la voie communale
- **D'autoriser** la vente de cette emprise dans les conditions évoquées ci-dessus.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tout document afférent à ce dossier.

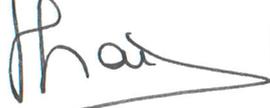
Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

- **Se prononce**, à l'unanimité, sur la cession à l'euro symbolique de l'emprise de 12 m² (sous réserve de bornage) de la voie communale
- **Autorise**, à l'unanimité, la vente de cette emprise dans les conditions évoquées ci-dessus.
- **Autorise**, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/05/2024

Le Maire,



Pierre Yves BRIAND



République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 15/05/2024
Et
Publication ou notification du :
22/05/2024

L'an 2024, le 14 Mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/05/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/05/2024.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à M. BRIAND Pierre Yves, Mme MACOIN Gladys à M. LIAUD Eric, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothée à Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à Mme SABOURAUD Nathalie, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2024_05_05 – Création d'un emploi permanent - agent de maintenance bâtiments

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer et assurer la continuité des services, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} juin 2024, un emploi permanent d'agent de maintenance bâtiments, relevant de la catégorie hiérarchique C et du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 h.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Le cas échéant, il demande que le conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8-2 du code général de la fonction publique.

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel, au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, il est précisé :

AR Prefecture

016-211600895-20240514-D2024_05_05-DE
Reçu le 15/05/2024

- La création d'un poste au tableau des emplois en qualité d'agent de maintenance bâtiments,
- Du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,
- La rémunération se basera sur le 1^{er} échelon de la grille indiciaire des adjoints technique territoriaux (échelle C1).

- Il est demandé aux membres du conseil municipal :

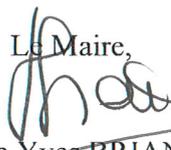
- De créer un emploi permanent d'agent de maintenance bâtiments au Services Techniques relevant de la catégorie hiérarchique C et du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 h, à compter du 1^{er} juin 2024.
- Le cas échéant, d'autoriser le recrutement, sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour un contrat à durée déterminée selon les critères énoncés.
- D'inscrire la dépense correspondante au budget de la collectivité.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

- Crée, à l'unanimité, un emploi permanent d'agent de maintenance bâtiments au Services Techniques relevant de la catégorie hiérarchique C et du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 h, à compter du 1^{er} juin 2024.
- Le cas échéant, autorise, à l'unanimité le recrutement, sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour un contrat à durée déterminée selon les critères énoncés.
- Inscrit, à l'unanimité, la dépense correspondante au budget de la collectivité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/05/2024

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 15/05/2024
Et
Publication ou notification du :
22/05/2024

L'an 2024, le 14 Mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/05/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/05/2024.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à M. BRIAND Pierre Yves, Mme MACOIN Gladys à M. LIAUD Eric, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothée à Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à Mme SABOURAUD Nathalie, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2024_05_06 – Modification du tableau des effectifs

Il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur la modification du tableau des effectifs dans les conditions suivantes :

Départs :

Suppression	Date
Filière technique – catégorie C	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – temps complet	01 / 05 / 2024
Filière culturelle – catégorie C	
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe – temps non complet	01 / 05 / 2024

AR Prefecture

016-211600895-20240515-D2024_05_06-DE
Reçu le 15/05/2024

Modification :

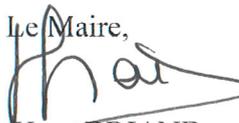
Suppression	Création	Date
Filière administrative – catégorie C		
Adjoint administratif territorial – temps complet	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe – temps complet	01 / 07 / 2024

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Se prononce, à l'unanimité, favorablement sur la modification du tableau des effectifs dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/05/2024

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 15/05/2024
Et
Publication ou notification du :
22/05/2024

L'an 2024, le 14 Mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/05/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/05/2024.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à M. BRIAND Pierre Yves, Mme MACOIN Gladys à M. LIAUD Eric, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothee à Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à Mme SABOURAUD Nathalie, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2024_05_07 – Autorisation à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du département dans le cadre de la restauration du four à pain communal

Considérant les dégradations constatées sur le four à pain communal situé au centre bourg de la commune, place Raymond Buzin et bâti à la fin du 18^{ème} siècle,

Considérant que la ville de Châteaubernard souhaite mettre en valeur son patrimoine communal et continuer à offrir aux Castelbernardins un lieu de rencontre et de partage où ils peuvent découvrir les savoir-faire traditionnels et où les échanges intergénérationnels sont favorisés, et ce, en particulier, chaque année, au début du mois de mai, à l'occasion de la fête du pain et de la caillebotte,

Ainsi, il y aurait lieu que le conseil municipal :

- Approuve le projet de restauration du four à pain et le plan de financement (ci-après présenté)
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter, une aide auprès du Département, dans le cadre du soutien à l'investissement local et environnemental

AR Prefecture

016-211600895-20240515-D2024_05_07-DE
Reçu le 15/05/2024

Plan de financement :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux de restauration du four à pain	25 975,25 €	Europe (FEDER)	15 585,20 €
		Département	5 195,00 €
		Autofinancement	5 195,05 €
TOTAL	25 975,25 €	TOTAL	25 975,25 €

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

- Approuve, à l'unanimité, le projet de restauration du four à pain et le plan de financement (ci-dessus présenté).
- Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter, une aide auprès du Département, dans le cadre du soutien à l'investissement local et environnemental

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/05/2024

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 15/05/2024
Et
Publication ou notification du :
22/05/2024

L'an 2024, le 14 Mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/05/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/05/2024.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à M. BRIAND Pierre Yves, Mme MACOIN Gladys à M. LIAUD Eric, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothee à Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à Mme SABOURAUD Nathalie, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2024_05_08 – Autorisation à Monsieur le Maire de solliciter une subvention européenne auprès du PETR Ouest Charente-Pays du Cognac, dans le cadre des investissements liés à la restauration du four à pain communal

Considérant les dégradations constatées sur le four à pain communal situé au centre bourg de la commune, place Raymond Buzin et bâti à la fin du 18^{ème} siècle,

Considérant que la ville de Châteaubernard souhaite mettre en valeur son patrimoine communal et continuer à offrir aux Castelbernardins un lieu de rencontre et de partage où ils peuvent découvrir les savoir-faire traditionnels et où les échanges intergénérationnels sont favorisés, et ce, en particulier, chaque année, au début du mois de mai, à l'occasion de la fête du pain et de la caillebotte,

Ainsi, il y aurait lieu que le conseil municipal :

- Approuve le projet de restauration du four à pain et le plan de financement (ci-après présenté)
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter, une aide auprès du Département et une aide européenne auprès du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Ouest Charente-Pays du Cognac, dans le cadre du programme LEADER (financement FEDER).

AR Prefecture

016-211600895-20240515-D2024_05_08-DE
Reçu le 15/05/2024

Plan de financement :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux de restauration du four à pain	25 975,25 €	Europe (FEDER)	15 585,20 €
		Département	5 195,00 €
		Autofinancement	5 195,05 €
TOTAL	25 975,25 €	TOTAL	25 975,25 €

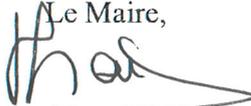
Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité, le projet de restauration du four à pain et le plan de financement (ci-dessus présenté).

Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter, une aide auprès du Département et une aide européenne auprès du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Ouest Charente-Pays du Cognac, dans le cadre du programme LEADER (financement FEDER).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/05/2024

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 15/05/2024
Et
Publication ou notification du :
22/05/2024

L'an 2024, le 14 Mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/05/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/05/2024.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëticia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à M. BRIAND Pierre Yves, Mme MACOIN Gladys à M. LIAUD Eric, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothée à Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à Mme SABOURAUD Nathalie, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2024_05_09 – Rapport annuel 2023 - SPL GAMA

Dans le cadre du contrôle analogue, et en application du 14^{ème} alinéa de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les représentants au conseil d'administration de GAMA doivent remettre chaque année, à leur organe délibérant, le rapport annuel de la société.

Le présent rapport annuel, joint en annexe, concerne l'année 2023 de la SPL GAMA.
En synthèse, les éléments marquants suivants sont à retenir :

- **Entrée de nouveaux actionnaires :**

De nouvelles collectivités sont entrées au capital de GAMA en 2023, portant ainsi le nombre d'actionnaires à 28 au 31 décembre 2023. Les nouveaux actionnaires sont :

- la commune de COGNAC,
- la commune de CHÂTEAUBERNARD,
- la commune de MONTMOREAU
- la commune de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS.

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital ; l'entrée des nouveaux actionnaires se faisant, comme habituellement, pas la cession aux nouveaux entrants d'une partie de ses actions de la part de GrandAngoulême.

- **Plan de charge de la société**

L'année 2023 confirme une baisse marquée du mandat « historique » du BHNS, porté par son actionnaire majoritaire GrandAngoulême. Ainsi, en 2023, ce mandat n'a plus représenté que 2 % de l'activité totale de la société.

Cette diminution était bien entendu prévisible ; l'opération devant naturellement se terminer. Pour suppléer cette opération, et permettre d'assurer la pérennité de son activité, GAMA a mis en place, depuis plusieurs années, un important plan de renouvellement et de développement de nouvelles opérations, et une augmentation de l'actionariat.

De nombreuses nouvelles missions se sont ainsi « substituées » au mandat historique du BHNS, et ont permis de maintenir une activité opérationnelle stable.

Il est à noter que la part d'activités liée aux projets de GrandAngoulême reste élevée (même si elle est en très légère diminution, année après année) avec, pour la première fois en 2023, un volume d'activités représentant moins de 50 % de l'activité globale de GAMA.

Le reste de l'activité est répartie entre les autres actionnaires, avec des niveaux, pour chacun, qui fluctuent suivant les années, en fonction des projets. En 2023, 18 des 28 collectivités actionnaires ont apporté une activité à GAMA.

Au 31 décembre 2023, 56 contrats étaient en cours d'exécution avec 12 mandats, 13 AMO, 30 MOE et 1 concession. D'autres contrats se sont achevés au cours de l'année, portant à 75 le nombre total d'opérations suivies en 2023.

- **Ressources humaines**

Contrairement à l'année 2022 marquée par de nombreux mouvements de personnel, 2023 a connu une remarquable stabilité des effectifs.

A noter, qu'au vu de l'augmentation du nombre de contrats confiés, il a été décidé, fin 2023, de créer deux postes supplémentaires : un poste de chargé d'études au sein du pôle de MOE, et un poste de chargé d'opérations au sein du pôle de maîtrise d'ouvrage en aménagement et constructions publiques.

Les deux postes sont pourvus et les deux nouveaux collaborateurs prendront leur fonction en 2024.

- **Perspectives et orientations stratégiques**

L'évolution du portefeuille d'activités de la société est désormais une évidence acquise, avec une demande croissante d'interventions, sur des opérations diversifiées et aussi bien en aménagement qu'en bâtiment, et aussi bien en maîtrise d'ouvrage qu'en maîtrise d'œuvre. En comparaison du passé, ces opérations sont également plus ponctuelles et moins rémunératrices prises individuellement ; ce qui nécessite un renouvellement régulier et fréquent.

La pérennité de la société passe donc par la recherche de nouveaux actionnaires, à l'échelle du département de la Charente, et la contractualisation régulière de nouveaux contrats, avec une anticipation au mieux des besoins de nos actionnaires et une volonté de développer – notamment – la montée en compétences sur les volets environnementaux (bâtiments bas

AR Prefecture

016-211600895-20240515-D2024_05_09-DE
Reçu le 15/05/2024

carbone et à haute performance énergétique, renaturations urbaines, intégration renforcée de la végétalisation, etc.).

Ces adaptations continues, et la recherche permanente de la satisfaction des collectivités actionnaires, doivent ainsi permettre de maintenir en totale efficacité et pertinence l'outil public qu'est la SPL GAMA, offrant ainsi aux actionnaires de disposer d'une telle société, capable d'intervenir au besoin, avec souplesse et performance, pour leur développement et la réponse aux attentes de leur population.

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- D'APPROUVER le rapport annuel 2023 de la SPL GAMA, précédemment approuvé par les administrateurs de la société par délibération n°2024.04.03 du Conseil d'Administration en date du 02 avril 2024.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le rapport annuel 2023 de la SPL GAMA, précédemment approuvé par les administrateurs de la société par délibération n°2024.04.03 du Conseil d'Administration en date du 02 avril 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/05/2024

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



